

Biocontact donne la parole à...

# Alioune Diaw

**C**réée en 1985, la Fédération française des écoles de naturopathie (Féna) certifie notamment chaque année les étudiants et stagiaires en naturopathie présentés par ses écoles agréées, garantissant ainsi la qualité des formations reçues. En devenant président le 7 mars 2019, le Dr Alioune Diaw, directeur fondateur de l'Académie de vitalopathie, lui apporte un renouveau.

**Un nouveau nom, un nouveau logo, une nouvelle identité visuelle, un nouveau site Internet, des pages Facebook pour l'ex-Fénahman, aujourd'hui rebaptisée Féna : un nouvel élan, en somme ?**

En devenant la Féna, notre fédération a voulu en effet impulser et incarner un nouvel élan. La Féna, c'est aussi une équipe renouvelée : une émulation est née dès 2014 avec la création de la commission Prospective et Développement de la fédération, qui a progressivement assuré la direction à partir de 2016. L'équipe actuelle est issue de ce changement. Notre philosophie : construire ensemble un projet coopératif, collaboratif et bienveillant.

**A ce jour, la Féna a agréé huit écoles de naturopathie. Sur quels critères les évaluez-vous ?**

Depuis 30 ans, notre objectif est de mettre en place des formations de qualité pour former des naturopathes avec une exigence sans cesse relevée. En 2019, huit écoles agréées par la Féna répondent aux critères d'adhésion, qui comprennent notamment un minimum de 1 200 heures de formation dispensée à 80 % en présentiel. 846 heures doivent par ailleurs constituer le tronc commun des matières enseignées par les écoles agréées « Féna » : sciences fondamentales (biologie, anatomie, physiologie) et fondements naturopathiques (philosophie, bilan, nutrition, diététique, relaxologie, réflexologie, hydrologie, drainages, etc.). Les 30 % de temps restant relèvent de la sensibilité naturopathique de chaque école. C'est, en quelque sorte, leur couleur particulière.

**Certaines écoles de naturopathie ne sont pas affiliées à la Féna. Est-ce une volonté d'indépendance de leur part ou bien ne répondent-elles pas à votre charte ?**

Plusieurs écoles souhaitent chaque année nous rejoindre. D'autres n'en manifestent pas la volonté. Cependant, à partir du moment où nous sommes saisis officiellement, la commission d'agrément étudie cette possibilité. Après étude, la demande d'une école peut être approuvée, ajournée ou refusée. A titre d'exemple, à la fin de l'année 2017, la Féna comptait six écoles agréées. Depuis 2018, et jusqu'à aujourd'hui, cinq écoles ont été candidates à l'agrément, parmi elles, deux ont été agréées.

**Vous certifiez aussi, chaque année, la formation des étudiants/stagiaires naturopathes présentés par les écoles**

**affiliées. N'est-ce pas plutôt le rôle de chaque école ?**

La Féna a mis en place un examen fédéral de certification en fin de cycle, et ce, dans un double objectif : d'une part, pour s'assurer que les fondamentaux de la naturopathie ainsi que le code de déontologie du naturopathe Féna sont bien acquis ; d'autre part, pour créer un grand moment de rassemblement et de partage entre tous les élèves au cours duquel ils assistent à des conférences dont le contenu n'est pas traité dans les écoles. Cependant, c'est bien l'école elle-même qui reste actrice de la formation, des évaluations et de l'attribution du titre de naturopathe. D'ailleurs, les candidats à la journée de certification (JDC) sont obligatoirement présentés par leur école. En conclusion, l'école forme et octroie le titre et la Féna certifie l'acquisition des fondamentaux naturopathiques, de la charte et du code de déontologie des naturopathes Féna.

**Quelles sont vos ambitions à la tête de cette fédération ? Perpétuer l'esprit et les valeurs de ses fondateurs ? Donner un souffle de modernité ?**

D'abord, je souhaite un retour aux fondamentaux qui font la force de la Féna : sa déontologie et sa pédagogie. Nous travaillons ainsi à l'augmentation du nombre d'heures de formation pour rejoindre progressivement le cursus de 1 600 à 2 500 heures proposé par nos voisins européens.

Le deuxième point important est celui de la « reconnaissance » de notre profession, pas seulement la reconnaissance réglementaire mais aussi la reconnaissance académique. Dans mon école, je propose un niveau Bachelor et une formation supérieure en naturopathie, avec des passerelles vers des universités européennes. Ces coopérations, possibles grâce aux crédits universitaires européens transférables (ECTS), seront plus simples à mettre en place collectivement plutôt qu'école par école. Ailleurs en Europe, les universités sont ouvertes à l'accueil de naturopathes. Cette reconnaissance académique serait un pas important en France.

Je suis par ailleurs favorable à une ouverture raisonnée de la Féna, ce qui passerait par la création de nouveaux collèges au conseil d'administration. Ils rassembleraient

des praticiens et des usagers, nos partenaires. Dans cette logique, nous aiderions aussi les écoles qui le souhaitent à entreprendre des réformes qui leur permettraient d'intégrer à terme la fédération.

**Peut-on un jour espérer une reconnaissance officielle du diplôme de naturopathe en France ?**

Oui, je le crois. D'autres pays européens l'ont déjà reconnu, notamment le Portugal, l'Allemagne ou la Suisse. La Féna est engagée depuis de nombreuses années concernant cette question. Notre pays compte aujourd'hui environ 6 000 naturopathes en exercice. La Féna est membre de l'Union européenne de naturopathie (UEN) et est *educational member* de la World Naturopathic Federation (WNF). Cette instance mondiale est l'interlocutrice de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la naturopathie. Elle œuvre notamment dans le domaine de la formation mais aussi dans celui de la recherche scientifique ■

